



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL DU 6 OCTOBRE 2025

VALERIE INDUNI

Motion Corminboeuf, Maury, Sigrist – pour une modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

A ce sujet, comme annoncé dans les communications de la séance du Conseil en octobre 2024, la modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est prévue. Il est à préciser que le projet de révision était à bout touchant fin 2023, mais, en raison d'un nouveau règlement type édité par le Canton début 2024, le travail est à reprendre. Pour des raisons de ressources internes et une très importante charge de travail, le préavis relatif à un nouveau règlement communal sera déposé en 2026.

Motion Ben Khelifa, Bernhard, Corminboeuf, Sigrist pour plus de propreté et de civisme

Le 24 juin 2024, le Conseil communal a approuvé le préavis 04/2024 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion susmentionnée. Il prévoyait une modification du règlement de police avec l'introduction de contravention de CHF 100.- pour le littering et les souillures provoqués ainsi que la délimitation de zones sans fumée dans les cours d'école, les places de jeux et de sport.

Le règlement de police en vigueur date de 2011 et doit être entièrement refait. S'agissant également d'un travail d'envergure, les démarches débuteront en 2026.

Par ailleurs, la Municipalité présentera, dès le 10 octobre prochain, sa campagne « Cossonay Ville-propre », suite à la demande des motionnaires, une campagne préparée avec un mandataire spécialisé.

Expo de Coss

L'Expo de Coss ouvrira ses portes ce samedi 11 octobre. La Municipalité se réjouit de cette première participation et espère accueillir un public nombreux sur son stand 217. Un tous ménages sera distribué d'ici la fin de la semaine. Il communiquera le programme intégral des thématiques abordées.

Tour de Romandie -Etape Cossonay – Garantie de déficit

Le décompte relatif à l'organisation d'une étape du Tour de Romandie 2025 fait état d'une perte de CHF 25'000.-. Celle-ci, selon la garantie de déficit accordée (préavis 11-2023), est à prendre en charge par la Commune.

Vente d'un terrain à MBC

Lors de la dernière séance du Conseil d'administration des MBC, celui-ci a validé l'achat de la parcelle au prix amendé, soit CHF 649'000.-. La transaction sera finalisée devant notaire, une fois la décision officielle reçue.

FLORENCE TEXIER-CLAESSENS

Hôtel Le Funi

Une nouvelle convention a été signée entre les MBC et l'Hôtel Le Funi, ce qui offre la possibilité, dès le 1^{er} octobre, d'acheter des titres de transport directement dans l'hôtel.

Nouveau Règlement pour le Mérite Sportif et la Distinction artistique et culturelle

Un nouveau Règlement pour le Mérite Sportif et la Distinction artistique et culturelle a été mis en place.

Le mérite sportif et la distinction artistique ou culturelle récompenseront une personne ou une équipe s'étant distinguée dans le sport, l'art ou la culture, ou une personne ayant œuvré bénévolement longtemps au sein d'une association de Cossonay. Les prix seront attribués une fois par législature et non plus une fois par année comme dans l'ancien règlement, par une commission de 5 membres représentant la Municipalité, le Conseil communal, le Théâtre du Pré-aux-Moines et l'Union des Sociétés Locales. Les candidatures devront être déposées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de la dernière année de la législature. Le prix, composé d'un diplôme et d'une somme de CHF 500 pour chaque catégorie, sera remis lors d'une cérémonie officielle, à la fin de la législature.

CLAUDE MOINAT

N'a pas de communications.

JEAN-CLAUDE CHALLET

Aménagement Place Dame Jeanne

Les travaux d'aménagement de la Place Dame Jeanne sont en cours et se poursuivent encore pendant un mois environ.

Parc des Chavannes

Les travaux au Parc des Chavannes débutent demain, 7 octobre et arriveront à terme entre début et mi-décembre.

JOACHIM CRETEGNY

Mobilité

Les travaux de réalisation du cheminement du Bosquet viennent de démarrer ; ils s'étendront sur l'ensemble du mois d'octobre.

Préavis 03-2024 – Réfection des cuisines restaurants PAM3 et Miam-miam

Les travaux sont terminés, à l'exception du sol de la cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines. Les dépenses actuelles s'élèvent à CHF 311'537.90 et le solde à réaliser est de CHF 7'770.25 ce qui mènera à un montant final de CHF 319'308.15. Pour rappel, le budget alloué était de CHF 320'000.-.

Digitalisation de l'Administration communale

Dans le cadre de la migration du logiciel utilisé par l'Office de la Population, le guichet sera fermé du vendredi 21 novembre 8h00 au vendredi 28 novembre au plus tard. Une communication adéquate sera mise en place pour informer les citoyens.